

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent cinquante-huitième session
Rome, 4-8 décembre 2017



CONSEIL

(À compter du 10 juillet 2017)

Président indépendant du Conseil de la FAO: M. Khalid Mehboob

Afghanistan ³	Égypte ³	Mexique ²
Afrique du Sud ³	Équateur ³	Monténégro ²
Algérie ³	Espagne ³	Nicaragua ¹
Allemagne ²	Estonie ⁴	Pakistan ³
Arabie saoudite ³	États-Unis d'Amérique ²	Philippines ⁵
Argentine ²	Éthiopie ¹	Qatar ²
Australie ³	ex-République yougoslave de Macédoine ⁴	République de Corée ¹
Bénin ²	Finlande ³	Royaume-Uni ⁶
Brésil ²	Guinée équatoriale ¹	Roumanie ²
Bulgarie ³	Inde ³	Soudan ²
Cabo Verde ³	Indonésie ¹	Sri Lanka ¹
Cameroun ³	Italie ³	Thaïlande ³
Canada ²	Japon ¹	Trinité-et-Tobago ²
Chili ¹	Kenya ²	Uruguay ²
Chine ¹	Koweït ¹	Venezuela (République bolivarienne du) ⁴
Congo ¹	Lesotho ²	Zambie ²
Côte d'Ivoire ²		

¹ Mandat: fin de la trente-neuvième session de la Conférence (juin 2015) – 30 juin 2018.

² Mandat: 1^{er} juillet 2016 – fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019).

³ Mandat: fin de la quarantième session de la Conférence (juillet 2017) – 30 juin 2020.

⁴ Mandat: fin de la quarantième session de la Conférence (juillet 2017) – 30 juin 2018.

⁵ Les Philippines ont remplacé la Thaïlande du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018.

⁶ Le Royaume-Uni a remplacé l'Espagne du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018.

CONSEIL

(À compter du 1^{er} juillet 2018)

Président indépendant du Conseil de la FAO: M. Khalid Mehboob

Afghanistan ²	Équateur ²	Mexique ¹
Afrique du Sud ²	Égypte ²	Nicaragua ³
Algérie ²	Espagne ²	Pakistan ²
Arabie saoudite ²	Estonie ³	Philippines ³
Argentine ¹	États-Unis d'Amérique ¹	Qatar ¹
Australie ²	ex-République yougoslave de Macédoine ³	République de Corée ³
Autriche ⁴	Fédération de Russie ³	Roumanie ¹ Soudan du Sud ³
Bénin ¹	Finlande ²	Sri Lanka ³
Brésil ¹	France ⁴	Soudan ¹
Bulgarie ²	Guinée équatoriale ³	Thaïlande ⁵
Cabo Verde ²	Inde ²	Trinité-et-Tobago ¹
Cameroun ²	Italie ²	Uruguay ¹
Canada ¹	Japon ³	Venezuela (République bolivarienne du) ³
Chili ⁴	Jordanie ³	Viet Nam ³
Chine ³	Kenya ¹	Zambie ¹
Congo ³	Lesotho ¹	
Côte d'Ivoire ¹		

¹ Mandat: 1^{er} juillet 2016 – fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019).

² Mandat: fin de la quarantième session de la Conférence (juillet 2017) – 30 juin 2020.

³ Mandat: 1^{er} juillet 2018 – fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021).

⁴ Mandat: 1^{er} juillet 2018 – fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019).

⁵ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent cinquante-huitième session
Rome, 4-8 décembre 2017

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2017

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Paragrophes
Questions liminaires.....	1-5
Déclaration du Directeur général	2
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	3
Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction	4-5
Programme de travail et budget.....	6-9
Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019	6-9
Rapports des comités du Conseil.....	10-14
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-deuxième session) et du Comité financier (cent soixante-neuvième session) (novembre 2017)	10
Rapports des cent vingt-deuxième (6-10 novembre 2017) et cent vingt-troisième (21 novembre 2017) sessions du Comité du Programme.....	11
Rapports des cent soixante-septième (29-31 mai 2017), cent soixante-huitième (2-3 novembre 2017) et cent soixante-neuvième (6-10 novembre 2017) sessions du Comité financier.....	12
<i>Comptes vérifiés de la FAO 2016 (projet de résolution de la Conférence)</i>	
Rapport de la cent cinquième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (23-25 octobre 2017).....	13-14
<i>Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC) (projet de résolution du Conseil)</i>	
Comité de la sécurité alimentaire mondiale.....	15
Rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (9-13 octobre 2017).....	15
Autres questions.....	16-28
Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome	16
Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM	17
Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2016	18-19
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO	20
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session (24-28 avril 2017)	21-22
Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-neuvième session du Conseil (juin 2018).....	23
Calendrier 2017-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.....	24
Informations actualisées sur la proposition relative à la création d'une université mondiale des pêches.....	25
Déclaration et Programme d'action de Brasilia sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (novembre 2017)	26
Méthodes de travail du Conseil.....	27
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.....	28

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil**
- B** **Liste des documents**
- C** **Projet de résolution de la Conférence: Comptes vérifiés de la FAO 2016**
- D** **Projet de résolution du Conseil: Commission des pêches ~~intérieures~~ et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC)**
- E** **Calendrier provisoire 2018-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales**

Questions liminaires¹

1. La cent cinquante-huitième session du Conseil s'est tenue à Rome du 4 au 8 décembre 2017 sous la présidence de M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil.

Déclaration du Directeur général²

2. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

3. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe A du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction⁴

4. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour sa session: Mme María Cristina Boldorini (Argentine), M. Ditya Agung Nurdianto (Indonésie) et M. Hinrich Thölken (Allemagne).

5. Le Conseil a élu M. Vlad Mustaciosu (Roumanie) Président du Comité de rédaction, ainsi que les représentants des pays suivants pour siéger au Comité de rédaction: Afghanistan, Algérie, Australie, Canada, Chili, Chine, Congo, Égypte, Estonie, Inde, Japon, Soudan et Venezuela (République bolivarienne du).

Programme de travail et budget

Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019⁵

6. Le Conseil a approuvé les rapports présentés par le Comité financier, le Comité du Programme et leur Réunion conjointe sur la question des ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019 et:

- a) a noté que les indications et les décisions de la Conférence avaient été suivies d'effet;
- b) a approuvé la version actualisée du cadre de résultats (Annexe web 1), y compris les ajustements apportés à quatre des indicateurs de performance clés des objectifs fonctionnels, relatifs à la surveillance, à la direction et à l'administration, conformément aux recommandations formulées par le Comité financier;
- c) a noté que les cibles associées aux produits des objectifs stratégiques (Annexe web 2) pourraient être mises à jour à la suite de l'examen qui serait mené par les conférences régionales au premier semestre 2018, et a dit attendre avec intérêt d'examiner l'avancement des travaux en 2018-2019, lors des évaluations à mi-parcours et en fin d'exercice biennal;
- d) s'est félicité que la Direction ait convenu de présenter au Comité du Programme un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre des informations qu'elle communiquera concernant le cadre de résultats;
- e) a approuvé les mesures mises en place pour renforcer l'exécution du programme, en particulier en ce qui concerne les modalités organisationnelles applicables aux équipes

¹ CL 158/PV/1; CL 158/PV/5.

² CL 158/PV/1; CL 158/PV/5.

³ CL 158/1 Rev.1; CL 158/INF/1 Rev.2; CL 158/INF/3; CL 158/PV/1; CL 158/PV/5.

⁴ CL 158/PV/1; CL 158/PV/5.

⁵ CL 158/3; CL 158/PV/1; CL 158/PV/2; CL 158/PV/5.

- chargées des programmes stratégiques (comment mieux intégrer les questions transversales, notamment);
- f) a également approuvé la structure organisationnelle actualisée (Annexe web 3) et la dotation en effectifs révisée (Annexe web 4);
 - g) a salué les efforts engagés pour obtenir des gains d'efficacité et des économies, y compris dans le domaine des frais d'administration et de voyage, et s'est félicité que la Direction se soit engagée à poursuivre ces efforts;
 - h) a pris note du montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires (CL 158/3, tableau 3) et a encouragé les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré;
 - i) a accueilli favorablement la proposition relative à la tenue d'une manifestation de haut niveau consacrée au rôle de la FAO en matière de sécurité alimentaire, qui serait financée par des ressources extrabudgétaires et aurait lieu parallèlement aux manifestations prévues dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation 2018, et est convenu d'examiner les modalités d'organisation et de financement de cette manifestation lors de sa prochaine session;
 - j) a noté que les indicateurs relatifs aux produits et aux résultats sont étayés par des notes méthodologiques auxquelles les Membres ont accès.
7. Le Conseil a approuvé la nouvelle répartition entre chapitres budgétaires du montant net des crédits ouverts (CL 158/3, tableau 2).
8. Le Conseil a demandé au Secrétariat de continuer d'apporter un soutien à la production agricole durable au titre des crédits, d'un montant total de 3,1 millions d'USD, alloués au renforcement des capacités techniques dans le Programme de travail et budget (PTB), en s'attachant notamment à soutenir l'agroécologie, la biodiversité, les Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM) et les biotechnologies, en particulier au niveau des pays, et en veillant à consacrer du temps de travail supplémentaire à chacun de ces domaines.
9. Le Conseil a salué la désignation de la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud (DPS), qui sera chargée d'apporter un appui aux activités de coopération Sud-Sud, et a encouragé le Secrétariat à faire appel en particulier, à cet égard, aux compétences techniques du personnel et des consultants issus de pays en développement.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-deuxième session) et du Comité financier (cent soixante-neuvième session) (novembre 2017)⁶

10. Le Conseil a approuvé le rapport de la Réunion conjointe et:
- a) a approuvé les recommandations des participants à la Réunion conjointe concernant les modalités d'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour 2016-2017, telles qu'elles figurent au paragraphe 5, alinéas a), b) et c), du Rapport de la Réunion conjointe (CL 158/8);
 - b) s'est félicité de l'approche équilibrée adoptée lors de la Réunion conjointe quant à l'utilisation de ce solde et a déclaré compter sur une mise en œuvre rapide de ces modalités et attendre avec intérêt un rapport d'exécution sur ce point lors de la Réunion conjointe de mai 2018;
 - c) a dit attendre avec intérêt d'examiner lors d'une prochaine session une proposition relative à l'emploi systématique des soldes des ouvertures de crédits des futurs exercices biennaux, après examen par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier;
 - d) a félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de partenariat et a préconisé que la communication sur ces partenariats continue d'être transparente.

⁶ CL 158/8; CL 158/PV/2; CL 158/PV/5.

**Rapports des cent vingt-deuxième (6-10 novembre 2017)
et cent vingt-troisième (21 novembre 2017) sessions du Comité du Programme⁷**

11. Le Conseil a approuvé les rapports de la cent vingt-deuxième session et de la cent vingt-troisième session (extraordinaire) du Comité du Programme et:

s'agissant du rapport de la cent vingt-deuxième session:

- a) a accueilli avec satisfaction le Cadre de résultats révisé du Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, a fait siennes les observations du Comité concernant le renforcement du partenariat avec d'autres acteurs, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et avec d'autres organismes des Nations Unies, de même que par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que des partenariats public-privé, et a déclaré attendre avec intérêt la mise en œuvre du Cadre au cours du prochain exercice biennal;
- b) a noté l'importance accordée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire pendant la vingt-troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23), notamment l'initiative de collaboration sur l'agriculture de Koronivia, et a encouragé la FAO dans ses efforts à cet égard;
- c) a encouragé les travaux menés à l'appui d'approches allant dans le sens d'une agriculture climato-intelligente, dans les pays où ces approches figurent dans les contributions prévues déterminées au niveau national;
- d) s'est félicité des recommandations issues de l'évaluation de la contribution de la FAO à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (OS4) et a approuvé les mesures proposées par la Direction pour y donner suite;
- e) s'est félicité des progrès que le Secrétariat a accomplis dans la mise en œuvre des recommandations approuvées, énoncées dans les rapports de suivi des évaluations de la contribution de la FAO aux connaissances sur l'alimentation et l'agriculture et à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- f) a pris note de la satisfaction exprimée par le Comité concernant l'analyse approfondie fournie dans l'annexe sur la parité hommes-femmes de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif stratégique 5, a pris acte des progrès accomplis et a demandé à la Direction de présenter des cibles pour assurer le respect des règles minimales énoncées dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes;
- g) s'est félicité des assurances, données par la Direction, sur le fait que l'appui de la FAO aux pays souhaitant accéder au financement climatique serait axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition et d'autres secteurs relevant du mandat de la FAO et viserait principalement les pays les plus vulnérables face au changement climatique;

s'agissant du rapport de la cent vingt-troisième session (session extraordinaire):

- a) a approuvé la reconduction de M. Masahiro Igarashi au poste de Directeur de l'évaluation pour un nouveau et dernier mandat de quatre ans;
- b) a dit attendre avec intérêt, pour examen lors d'une session ultérieure, le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées dans l'Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO.

**Rapports des cent soixante-septième (29-31 mai 2017), cent soixante-huitième
(2-3 novembre 2017) et cent soixante-neuvième (6-10 novembre 2017) sessions
du Comité financier⁸**

12. Le Conseil a approuvé les rapports des cent soixante-septième, cent soixante-huitième et cent soixante-neuvième sessions du Comité financier. En particulier, le Conseil:

⁷ CL 158/5; CL 158/12; CL 158/PV/2; CL 158/PV/5.

⁸ CL 158/4; CL 158/6; CL 158/7; Notes d'information 1 et 2; C 2019/5 A; C 2019/5 B; CL 158/LIM/2; CL 158/PV/2; CL 158/PV/3; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

Au sujet de la situation financière

- a) a exhorté tous les États Membres à s'acquitter intégralement et en temps voulu de leurs contributions au budget ordinaire et a invité le Secrétariat à continuer à réfléchir à d'autres mesures susceptibles de soutenir les efforts des États Membres à cet égard;
- b) a recommandé de présenter à la Conférence de la FAO le projet de résolution – présenté au paragraphe 11 du document CL 158/7 et reproduit à l'annexe C du présent rapport – par lequel celle-ci approuverait les comptes vérifiés de l'Organisation pour 2016;
- c) a souligné combien il était important de renforcer, au Siège et dans les bureaux décentralisés, les systèmes de contrôle interne qui ont été mis en avant dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes;
- d) a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses activités en cours aux fins de l'élaboration d'une déclaration sur le contrôle interne qui serait jointe aux comptes vérifiés de la FAO pour 2017;
- e) a indiqué attendre avec intérêt le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des deux recommandations non encore appliquées figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection portant sur la prévention, la détection et la répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies, et a noté que cette question serait examinée à la session du Comité financier prévue en novembre 2018;

Au sujet des ressources humaines

- f) s'est félicité des améliorations dont il a été fait état concernant les processus et procédures de gestion des ressources humaines de l'Organisation;
- g) a accueilli avec satisfaction les notes d'information supplémentaires remises au Conseil par le Secrétariat et a demandé que les prochains rapports sur les ressources humaines fournissent et présentent ces informations conformément aux indications données par le Comité financier;
- h) a dit compter que la question de l'application des dispositions relatives à l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014 serait inscrite à l'ordre du jour de la session du Comité financier prévue en mai 2018;
- i) s'est dit satisfait de la nouvelle politique en matière de recrutement et d'évaluation des consultants, qui s'inscrit dans le droit fil des procédures en vigueur pour les membres du personnel, conformément aux recommandations formulées dans le rapport de l'évaluation indépendante des capacités techniques et par le Bureau de l'Inspecteur général;
- j) a noté qu'il importait de faire preuve de souplesse dans l'application de la nouvelle politique sur les consultants et des procédures y afférentes, en particulier concernant les exigences linguistiques, de manière à ne pas freiner l'exécution des programmes, des projets et des activités;
- k) a encouragé la Direction à tenir compte de la nécessité de veiller à un équilibre géographique lors du recrutement des consultants, dans le prolongement du principe de répartition géographique appliqué aux membres du personnel, pour favoriser une exécution plus efficace des programmes et des activités, tout en maintenant le mérite comme premier critère de recrutement, et a invité le Secrétariat à présenter un document détaillé sur la répartition géographique des consultants à la prochaine session du Comité financier, en gardant à l'esprit les points soulevés par le Conseil à cette session;

Au sujet des questions relatives au contrôle

- l) a approuvé la nomination de M. Gianfranco Cariola au Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans;
- m) a noté que le Comité financier examinerait, aux fins de décision, à sa prochaine session en mai 2018, les propositions de modification concernant le mandat du Comité de vérification de la FAO;
- n) a pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et a encouragé la Direction à donner suite aux recommandations n'ayant pas encore été appliquées.

Rapport de la cent cinquième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (23-25 octobre 2017)⁹

13. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent cinquième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ).
14. Plus particulièrement, le Conseil:
- a) a pris note des délibérations du CQCJ sur la question du mandat des membres du Conseil;
 - b) a demandé au Président indépendant du Conseil d'organiser des consultations avec les Membres afin de préciser le cadre juridique régissant le partage des sièges accepté par la Conférence en 2015 et 2017, au moyen de réunions non formelles des présidents et vice-présidents des groupes régionaux ouvertes à des observateurs sans droit de parole, que le Président indépendant du Conseil organiserait si nécessaire;
 - c) a noté que les éventuelles conclusions à tirer de ces consultations devraient tenir compte des usages actuels et avoir le consensus des membres;
 - d) a recommandé que, s'il y avait lieu, le CQCJ examine de nouveau la question à la lumière des conclusions des consultations et apporte les éventuelles modifications voulues aux Textes fondamentaux;
 - e) a confié au Secrétariat la tâche de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les résultats des scrutins secrets ne soient pas divulgués avant qu'ils aient été annoncés officiellement et
 - f) a demandé au Secrétariat de transmettre à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC), pour examen et approbation à sa prochaine session ordinaire, qui aura lieu en janvier 2018 à Panama, le projet de modification des statuts de la COPESCAALC proposé par le CQCJ et reproduit à l'annexe D du présent rapport, qui élargit le mandat de la Commission à la pêche artisanale marine.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (9-13 octobre 2017)¹⁰

15. Le Conseil a souscrit aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et, en particulier:
- a) s'est félicité des recommandations de politique générale sur l'exploitation durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, a encouragé toutes les parties prenantes à les appliquer et a demandé qu'elles soient examinées par le Comité des forêts et transmises aux autres organes pertinents;
 - b) a noté l'importance des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition, créé par le CSA et chargé d'élaborer un mandat pour le processus de convergence des politiques devant aboutir à la formulation de directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, mandat qui sera présenté en plénière à la quarante-cinquième session du CSA (2018);
 - c) a reconnu l'importance de la contribution que la FAO ferait aux manifestations intersessions prévues pour 2018 dans le domaine de l'urbanisation et de la transformation rurale, le but étant d'examiner, à la quarante-cinquième session, la possibilité d'œuvrer à la convergence des politiques au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition compte tenu de l'évolution de la dynamique villes/campagnes;
 - d) s'est réjoui des progrès accomplis par le CSA quant à la suite donnée à son évaluation indépendante, a reconnu que ces travaux étaient importants en ce qu'ils devaient permettre au CSA d'améliorer sa fonction essentielle de plateforme à parties prenantes multiples pour la sécurité alimentaire et la nutrition, a appelé toutes les parties prenantes, y compris les

⁹ CL 158/2; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹⁰ C 2019/19; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

- organismes ayant leur siège à Rome, à participer à ces activités, en précisant qu'un rapport intérimaire serait présenté à la quarante-cinquième session;
- e) a pris acte des avancées réalisées dans l'élaboration de la contribution du CSA au Forum politique de haut niveau en 2018;
 - f) a pris note du Programme de travail pluriannuel du CSA 2018-2019 et a reconnu que les éléments et les principes directeurs relatifs à la formulation des futurs programmes de travail dépendraient de la suite donnée à l'évaluation du CSA et des résultats obtenus à cet égard;
 - g) a encouragé toutes les parties prenantes à contribuer à combler le déficit de financement actuel du CSA au moyen de ressources non affectées et a appelé à faire bon usage des ressources existantes, sachant que la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel serait tributaire des ressources disponibles;
 - h) a souscrit à la décision du CSA d'organiser une manifestation thématique mondiale sur l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale en marge de sa quarante-cinquième session (2018);
 - i) s'est félicité des résultats du Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
 - j) a encouragé le CSA à promouvoir la coopération avec un large éventail de parties prenantes, ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Autres questions

Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome¹¹

16. Le Conseil:

- a) s'est déclaré satisfait du rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et s'est félicité de l'engagement résolu de la FAO, du PAM et du FIDA à renforcer les partenariats et la collaboration en mettant l'accent sur les synergies et la complémentarité entre leurs travaux;
- b) a salué la définition des quatre volets de la collaboration entre les organismes dont le siège est à Rome et s'est félicité des exemples de coordination renforcée donnés dans le document, qui témoignaient de la vigueur de l'engagement des secrétariats des trois organisations;
- c) a encouragé les organismes sis à Rome à intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, de même que d'autres formes de partenariat, dans les quatre volets de leur collaboration;
- d) a encouragé la poursuite de la solide collaboration entre les organismes sis à Rome à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier au niveau des pays;
- e) a encouragé en outre les trois organismes sis à Rome à poursuivre leurs activités conjointes dans les domaines de l'administration, des finances, de la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information;
- f) a noté que, compte tenu du caractère transversal des objectifs de développement durable (ODD), il fallait mettre en place une coordination opérationnelle efficace entre les trois organismes afin d'éviter le chevauchement et la fragmentation des efforts;
- g) a salué les efforts déployés pour améliorer le format des réunions conjointes informelles annuelles des organes directeurs des organismes sis à Rome, notamment en veillant à prévoir suffisamment de temps pour que tous les Membres puissent s'exprimer;
- h) a dit attendre avec intérêt d'examiner d'autres rapports de situation contenant des évaluations analytiques sur les initiatives en cours et les enseignements à en tirer, ainsi que des propositions sur les prochaines étapes;

¹¹ CL 158/9; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

- i) a préconisé de faire figurer, dans les prochains rapports, des produits sur des domaines thématiques afin de faciliter le suivi des progrès accomplis.

Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM¹²

17. En vertu de la Résolution 7/2011 du 2 juillet 2011, le Conseil a élu six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) pour un mandat de trois ans allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, selon la répartition suivante:

- liste A: Algérie et Guinée équatoriale;
- liste C: Brésil;
- liste D: Belgique et Irlande;
- liste E: Pologne.

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2016¹³

18. Le Conseil a accueilli favorablement et a approuvé le Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2016 adressé au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de la FAO.

19. Plus particulièrement, le Conseil:

- a) a pris acte des résultats du PAM en direction de ses objectifs stratégiques, étayés par les réalisations par priorité de gestion;
- b) s'est dit conscient de l'engagement du personnel du PAM sur le terrain, où il travaille dans des conditions difficiles pour traiter un nombre sans précédent d'urgences de niveau 2 (L2) et de niveau 3 (L3) qui peuvent comprendre des crises prolongées;
- c) a accueilli avec satisfaction l'adoption de la feuille de route intégrée, y compris le nouveau Plan stratégique pour 2017-2021, qui suit une nouvelle approche de la planification stratégique au niveau des pays visant à permettre à ceux-ci de prendre la direction de l'action menée, ainsi que l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels, qui mettent la stratégie du PAM absolument en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses principes;
- d) s'est félicité de la participation du PAM à des activités de partenariat et de coordination, de son engagement aux côtés de ses partenaires en vue de l'objectif Faim zéro et des objectifs de développement durable;
- e) s'est dit satisfait des avancées réalisées par le PAM dans la mise en œuvre des décisions de l'Examen quadriennal complet, notamment dans les domaines de l'intégration des considérations de parité hommes-femmes, des outils et principes relatifs à la gestion axée sur les résultats ainsi que de la mise en œuvre des services communs et de la contribution au réseau des coordonnateurs résidents;
- f) a pris note des efforts consentis par le PAM en vue de mener à bien la mise en œuvre de la feuille de route intégrée d'ici à 2018 et de renforcer les processus d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'institution;
- g) a préconisé un renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les programmes du PAM.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO¹⁴

20. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les exposés présentés sur les thèmes suivants:

- a) Forum politique de haut niveau 2017;
- b) Informations actualisées sur la Conférence «Notre océan» (Malte, 5-6 octobre 2017);

¹² CL 158/10 Rev.1; CL 158/LIM/4; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹³ CL 158/11; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹⁴ CL 158/INF/4; CL 158/PV/5.

- c) Réunion mondiale «Du bois durable pour un monde durable» (Rome, 31 octobre-1er novembre 2017);
- d) Résultats de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, 17-22 juillet 2017);
- e) Migration;
- f) Travail des enfants;
- g) Résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23), (Bonn, 6-17 novembre 2017).

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session (24-28 avril 2017)¹⁵

21. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la suite donnée aux décisions prises lors de ses cent cinquante-sixième, cent cinquante-cinquième et cent cinquante-quatrième sessions (tenues respectivement du 24 au 28 avril 2017, du 5 au 9 décembre 2016 et du 30 mai au 3 juin 2016).

22. En particulier, le Conseil a recommandé que la catégorie «en cours» soit cochée pour l'élément 1 dans le document CL 158/LIM/3 et que tout progrès ultérieur concernant la poursuite du recours à des partenariats, y compris au travers de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, soit communiqué lors de la session de la Réunion conjointe sous la forme d'une feuille de route donnant toutes précisions sur les activités prévues pour 2018-2019.

Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-neuvième session du Conseil (juin 2018)¹⁶

23. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cent cinquante-neuvième session (juin 2018).

Calendrier 2017-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales¹⁷

24. Le Conseil a approuvé le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO proposé pour 2018 et a pris note du projet de calendrier pour 2019.

Informations actualisées sur la proposition relative à la création d'une université mondiale des pêches¹⁸

25. Le Conseil a pris note des informations fournies par la République de Corée au sujet des progrès accomplis sur la voie de la création d'une université mondiale des pêches.

Déclaration et Programme d'action de Brasilia sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (novembre 2017)¹⁹

26. Le Conseil a noté que la Déclaration et le Programme d'action de Brasilia, adoptés à la Conférence internationale sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (Brasilia, 20-21 novembre 2017) seraient mis à disposition sur le Portail des Membres de la FAO.

¹⁵ CL 158/LIM/3; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹⁶ CL 158/INF/2; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹⁷ CL 158/LIM/1 Rev.1; CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹⁸ CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

¹⁹ CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

Méthodes de travail du Conseil²⁰

27. Le Conseil a noté que des débats informels sur de nouvelles améliorations à apporter à ses méthodes de travail seraient facilités par le Président indépendant du Conseil à de futures réunions qui auraient lieu avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO²¹

28. M^{me} Eva Moller, Secrétaire générale adjointe de l'Union du personnel des services généraux, a prononcé une déclaration au nom des organismes représentant le personnel de la FAO.

²⁰ CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

²¹ CL 158/PV/4; CL 158/PV/5.

Annexe A

Ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: *pour décision* (CL 158/1 Rev.1; CL 158/INF/1 Rev.1; CL 158/INF/3)
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction: *pour décision*

Programme de travail et budget

3. Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019: *pour examen et décision* (CL 158/3)

Rapports des comités du Conseil

4. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-deuxième session) et du Comité financier (cent soixante-neuvième session) (novembre 2017): *pour examen et décision* (CL 158/8)
5. Rapport des cent vingt-deuxième (6-10 novembre 2017) et cent vingt-troisième (21 novembre 2017) sessions du Comité du Programme: *pour examen et décision* (CL 158/5; CL 158/12)
6. Rapports des cent soixante-septième (29-31 mai 2017), cent soixante-huitième (2-3 novembre 2017) et cent soixante-neuvième (6-10 novembre 2017) sessions du Comité financier: *pour examen et décision* (CL 158/4; CL 158/6; CL 158/7)
 - 6.1 Comptes vérifiés – FAO 2016 (C 2019/5 A; C 2019/5 B)
 - 6.2 État des contributions et des arriérés (CL 158/LIM/2)
7. Rapport de la cent cinquantième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (23-25 octobre 2017): *pour examen et décision* (CL 158/2)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

8. Rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (9-13 octobre 2017): *pour examen et décision* (C 2019/19)

Autres questions

9. Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: *pour examen et décision* (CL 158/9)
10. Programme alimentaire mondial:
 - 10.1 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM: *pour décision* (CL 158/10 Rev.1; CL 158/LIM/4)
 - 10.2 Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2016: *pour examen et/ou décision* (CL 158/11)

-
11. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO: *pour information* (CL 158/INF/4)
 12. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session (24-28 avril 2017): *pour examen et/ou décision* (CL 158/LIM/3)
 13. Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-neuvième session du Conseil (juin 2018): *pour examen et/ou décision* (CL 158/INF/2)
 14. Calendrier 2017-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales: *pour information et/ou décision* (CL 158/LIM/1)
 15. Questions diverses
 - 15.1 Informations actualisées sur la proposition relative à la création d'une université mondiale des pêches
 - 15.2 Déclaration et Programme d'action de Brasilia sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (novembre 2017)
 - 15.3 Méthodes de travail du Conseil
 - 15.4 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO

Annexe B

Liste des documents

CL 158/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
CL 158/2	Rapport de la cent cinquième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 23-25 octobre 2017)
CL 158/3	Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019
CL 158/3 Annexe web 1	Cadre de résultats – Objectifs stratégiques et fonctionnels
CL 158/3 Annexe web 2	Indicateurs et cibles relatifs aux produits 2018-2019
CL 158/3 Annexe web 3	Organigramme – Bureaux du Siège et bureaux décentralisés
CL 158/3 Annexe web 4	Effectifs par groupe de classe et par unité organisationnelle
CL 158/3 Annexe web 5	Ajustements apportés aux montants nets des crédits ouverts pour 2018-2019, par département et bureau
CL 158/3 Annexe web 6	Montants nets des crédits ouverts et ressources extrabudgétaires pour 2018-2019, par chapitre et par région
CL 158/4	Rapport de la cent soixante-septième session du Comité financier (29-31 mai 2017)
CL 158/5	Rapport de la cent vingt-deuxième session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2017)
CL 158/6	Rapport de la cent soixante-huitième session du Comité financier (2-3 novembre 2017)
CL 158/7	Rapport de la cent soixante-neuvième session du Comité financier (6-10 novembre 2017)
CL 158 Notes d'information 1 et 2	Données supplémentaires sur la gestion des ressources humaines
CL 158/8	Rapport de la Réunion conjointe de la cent vingt-deuxième session du Comité du Programme et de la cent soixante-neuvième session du Comité financier (6 et 9 novembre 2017)
CL 158/9	Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome
CL 158/10 Rev.1	Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CL 158/11	Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2017
CL 158/12	Rapport de la cent vingt-troisième session (session extraordinaire) du Comité du Programme (Rome, 21 novembre 2017)
Série C 2019	
C 2019/5 A	Comptes vérifiés - FAO 2016
C 2019/5 B	Comptes vérifiés - FAO 2016 Partie B – Rapport du Commissaire aux comptes
C 2019/19	Rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 9-13 octobre 2017)

Série CL 158 INF

CL 158/INF/1 Rev.2	Ordre du jour provisoire
CL 158/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-neuvième session du Conseil (juin 2018)
CL 158/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 158/INF/4	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 158/INF/5	Note sur les méthodes de travail du Conseil
CL 158/INF/7	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2016/4)

Série CL 158 LIM

CL 158/LIM/1 Rev.1	Calendrier 2017-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
CL 158/LIM/2	État des contributions courantes et des arriérés au 27 novembre 2017
CL 158/LIM/3	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session (24-28 avril 2017)
CL 158/LIM/4	Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM

Autres documents

Liste des délégués et des observateurs
Liste des Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de la FAO aux fins des élections au Conseil d'administration du PAM

Série CL 158 REP

CL 158/REP/1 à	Projet de rapport du Conseil réuni en séance plénière
CL 158/REP/15	

Série CL 158 PV

CL 158/PV/1 à	Comptes rendus in extenso des séances plénières
CL 158/PV/5	

Série CL 158 OD

CL 158/OD/1 à	Programmes des séances
CL 158/OD/4	

Annexe C
Projet de résolution de la Conférence
Comptes vérifiés de la FAO 2016

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent cinquante-huitième session du Conseil et

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2016 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés pour 2016.

Annexe D

Projet de résolution du Conseil

Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC)

LE CONSEIL,

Rappelant qu'à sa soixante-dixième session, tenue à Rome du 29 novembre au 9 décembre 1976, il avait établi la Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine (COPESCAL) par sa Résolution 4/70;

Ayant à l'esprit qu'à sa cent quarantième session, tenue du 29 novembre au 3 décembre 2010, il a décidé de modifier les Statuts de la COPESCAL pour y ajouter l'aquaculture et de lui conférer la nouvelle dénomination de «Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC)»;

Prenant en considération la vaste zone géographique couverte par les activités de la COPESCAALC, qui englobe la plupart des pays d'Amérique centrale et d'Amérique, ainsi que certains pays des Caraïbes;

Conscient de l'importance de la pêche en mer artisanale pour la région et de la nécessité de disposer d'une enceinte régionale pour les débats politiques en la matière;

Ayant à l'esprit que la COPESCAALC fonctionne efficacement depuis sa création, en 1976, et que, sur la base de l'expérience acquise au fil des ans, les Membres ont estimé qu'elle était la plus compétente, au niveau régional, pour examiner la question de la pêche artisanale en mer;

Notant qu'à sa quatorzième session, tenue du 1^{er} au 3 février 2016 à Lima (Pérou), la COPESCAALC est convenue de modifier ses Statuts pour ajouter la pêche artisanale en mer à son mandat;

Approuve, en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'Article VI de l'Acte constitutif, la nouvelle dénomination de la COPESCAALC, à savoir «*Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes - COPESCAALC*», et

Approuve les Statuts révisés de la Commission – y compris la nouvelle dénomination de «*Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes - COPESCAALC*» – qui figurent en annexe à la présente Résolution.

Statuts de la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC)

1. Objectifs

L'objectif de la Commission est de promouvoir la gestion et le développement durable des activités de pêche ~~dans les eaux intérieures~~ et de l'aquaculture, conformément aux principes et aux normes énoncés dans le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

En outre, la Commission:

- a) favorise le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture en tant que moyen de contribuer à la sécurité alimentaire;
- b) accorde une attention prioritaire aux pêches intérieures de subsistance et à l'aquaculture artisanale;
- c) peut établir des relations de coordination et de coopération avec d'autres organisations internationales dans des domaines d'intérêt communs;

Les présentes dispositions sont interprétées et appliquées conformément aux principes et aux normes énoncées dans le Code de conduite pour une pêche responsable et dans ses instruments connexes.

2. Composition

Peuvent faire partie de la Commission tous les États Membres et Membres associés de l'Organisation qui sont desservis par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La Commission se compose de ceux des États Membres et Membres associés qui remplissent les conditions requises et qui ont notifié au Directeur général leur désir d'en faire partie.

3. Mandat

Le mandat de la Commission est le suivant:

- a) appuyer la formulation de politiques et de plans nationaux et régionaux de gestion et de développement des pêches intérieures et de l'aquaculture, qui tiennent dûment compte des aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux des États Membres;
- b) promouvoir et coordonner les études pour la gestion et le développement durable des pêches intérieures et de l'aquaculture, ainsi que les programmes nationaux et régionaux de recherche et de développement portant sur ces activités;
- c) favoriser le développement durable des pêches intérieures de subsistance et de l'aquaculture artisanale;
- d) promouvoir, au niveau régional, les activités destinées à protéger les écosystèmes liés à l'aquaculture et aux pêches intérieures, y compris, le cas échéant, les mesures de repeuplement souhaitables;
- e) promouvoir l'application de l'approche écosystémique et la mise en œuvre de mesures de certification et de biosécurité adéquates dans le domaine des pêches intérieures et de l'aquaculture;
- f) déterminer les facteurs sociaux, institutionnels et économiques qui limitent le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture et recommander des mesures contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des acteurs de ces secteurs;
- g) collaborer à la gestion et à l'évaluation économique et sociale des pêches de loisir ~~dans les eaux intérieures~~ et à leur développement;
- h) encourager l'application de bonnes pratiques de gestion et de technologies durables aux activités de pêche ~~dans les eaux intérieures~~ et à l'aquaculture, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable;

¹ Les suppressions apparaissent en texte barré.

- i) promouvoir de bonnes pratiques après capture et après récolte, ainsi que de bonnes pratiques de commercialisation des produits des pêches *intérieures* et de l'aquaculture, conformément aux normes sanitaires et de sécurité sanitaire des aliments reconnues sur le plan international;
- j) contribuer à la création de capacités institutionnelles et à la constitution de ressources humaines grâce à la formation, à la vulgarisation et au transfert de technologies dans les domaines de compétence de la Commission, en collaboration avec les institutions nationales et régionales;
- k) aider à la génération, la diffusion et l'échange de données, d'informations et de statistiques relatives aux pêches *intérieures* et à l'aquaculture;
- l) aider les États Membres, s'ils en font la demande, en matière de gestion et d'utilisation durable des stocks transfrontaliers sous leur juridiction nationale;
- m) collaborer avec les États Membres à la formulation de plans et de projets nationaux et régionaux à mettre en œuvre en coopération avec ces États Membres, ainsi qu'avec d'autres sources de coopération internationale, en vue de réaliser les objectifs énoncés dans les paragraphes précédents;
- n) favoriser l'actualisation et l'harmonisation des législations nationales relatives aux pêches *intérieures* et à l'aquaculture;
- o) mobiliser des ressources, financières et non financières, pour rendre possibles les activités de la Commission et constituer, si nécessaire, un ou plusieurs fonds fiduciaires destinés à recevoir des contributions volontaires à cet effet;
- p) encourager la collaboration entre les États membres de la Commission, et entre celle-ci et les organismes internationaux;
- q) élaborer son plan de travail;
- r) s'acquitter de toutes autres fonctions se rapportant à la gestion et au développement durable des pêches *intérieures* et de l'aquaculture dans la région.

4. Organes subsidiaires

- a) La Commission peut créer un comité exécutif et tels autres organes subsidiaires nécessaires à l'exécution efficace de son mandat.
- b) La création d'un organe subsidiaire est assujettie à la disponibilité des fonds nécessaires au chapitre budgétaire pertinent de l'Organisation, qui est déterminée par le Directeur général. Avant de prendre une décision entraînant des dépenses liées à la création d'organes subsidiaires, la Commission est saisie d'un rapport du Directeur général sur les incidences administratives et financières de cette décision.

5. Rapports

La Commission soumet au Directeur général, à intervalles appropriés, des rapports d'activité et des recommandations, afin que le Directeur général puisse en tenir compte en préparant le projet de Programme de travail et budget de l'Organisation ou autres documents destinés à ses organes directeurs. Le Directeur général portera à l'attention de la Conférence, par la voie du Conseil, les recommandations adoptées par la Commission qui ont des incidences sur les politiques, le programme ou les finances de l'Organisation. Les rapports de la Commission sont communiqués pour information à tous les États Membres et Membres associés de l'Organisation et aux organisations internationales dès qu'ils sont disponibles.

6. Secrétariat et dépenses

- a) Le Secrétaire de la Commission est désigné par le Directeur général, devant lequel il est responsable administrativement. Les dépenses du Secrétariat de la Commission sont fixées et payées par l'Organisation, dans les limites des crédits ouverts à cette fin dans le budget approuvé de l'Organisation.
- b) En vue de promouvoir le développement des pêches *intérieures* et de l'aquaculture, l'Organisation peut également établir des fonds fiduciaires pour les contributions volontaires des États Membres de la Commission ou de sources privées ou publiques, et elle peut émettre des avis sur l'utilisation de ces fonds, qui sont administrés par le Directeur général conformément au Règlement financier de l'Organisation.

- c) Les dépenses engagées par les représentants des membres de la Commission, leurs suppléants ou leurs conseillers, pour la participation aux sessions de la Commission ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs participant aux sessions sont à la charge des gouvernements ou des organisations dont ils relèvent.

7. Observateurs

- a) Tout État Membre ou Membre associé de l'Organisation qui n'est pas membre de la Commission, mais qui s'intéresse au développement des activités de pêche ~~dans les eaux intérieures~~ ou de l'aquaculture dans la région Amérique latine et Caraïbes peut, s'il le demande préalablement, être invité par le Directeur général à participer aux sessions de la Commission ou de ses organes subsidiaires en qualité d'observateur.
- b) Les États qui, sans être Membres ou Membres associés de l'Organisation, font partie de l'Organisation des Nations Unies, de l'une quelconque de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent, à leur demande et avec l'approbation du Conseil de l'Organisation, être invités à participer aux sessions de la Commission ou de ses organes subsidiaires en qualité d'observateurs, conformément aux dispositions adoptées par la Conférence de l'Organisation en matière d'octroi du statut d'observateurs aux États.

8. Participation d'organisations internationales

La participation d'organisations internationales aux travaux de la Commission et les relations entre la Commission et ces organisations sont régies par les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et du Règlement général de l'Organisation ainsi que par les règles relatives aux relations avec les organisations internationales adoptées par la Conférence et le Conseil de l'Organisation.

9. Règlement intérieur

La Commission peut adopter et modifier son propre règlement intérieur, qui sera conforme à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation ainsi qu'à la Déclaration de principe régissant les Commissions et Comités adoptée par la Conférence. Le règlement intérieur et les modifications qui y sont apportées entrent en vigueur dès leur approbation par le Directeur général.

Annexe E

Calendrier provisoire 2018-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales

	2018		2019	
JANVIER				
FÉVRIER	FIDA/CG ARC (30°) PAM	12-16 19-23 26/2-2/3	FIDA/CG CRGAA (17°) PAM	11-15 18-22 25/02-01/03
MARS	LARC (35°) CQCJ (106°)	5-8 12-14	CQCJ (108°) FC (172°) PC (126°)	11-13 18-22 18-22
AVRIL	APRC (34°) FIDA/CA INARC (5°)* NERC (34°)	9-13 16-20 16-20 23-27	CL (161°) FIDA/CA	8-12 15-18
MAI	ERC (31°) FC (170°) PC (124°)	16-18 21-25 21-25		
JUIN	CL (159°) PAM	4-8 18-22	PAM C (41°)	10-14 22-29
JUILLET	CODEX (41°) COFI (33°) COFO (24°)	2-6 (Rome) 9-13 16-20	CL (162°) CODEX (42°)	1 8-12
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA CP (72°)	10-14 26-28	FIDA/CA	9-13
OCTOBRE	COAG (26°) JMA CSA (45°) CQCJ (107°)	1-5 16 (mardi) 15-20 22-24	CSA (46°) JMA CQCJ (109°)	14-18 16 (mercredi) 21-23
NOVEMBRE	FC (171°) PC (125°) PAM	12-16 12-16 26-29	FC (173°) PC (127°) PAM	4-8 4-8 18-22
DÉCEMBRE	CL (160°) FIDA/CA	3-7 10-14	CL (163°) FIDA/CA	2-6 9-13

Pâques: 1^{er} avril 2018
Pâques orthodoxe: 8 avril 2018
Ramadan: 16 mai - 14 juin 2018
Aïd Al-Fitr: 15 juin 2018
Aïd Al-Adha: 22 août 2018

Pâques: 21 avril 2019
Pâques orthodoxe: 28 avril 2019
Ramadan: 6 mai - 4 juin 2019
Aïd Al-Fitr: 5 juin 2019
Aïd Al-Adha: 12 août 2019

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
C	Conférence	FC	Comité financier
CL	Conseil	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
COFI	Comité des pêches	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFO	Comité des forêts	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CP	Comité des produits	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	PC	Comité du Programme

* Dates exactes à confirmer.

COMITÉ DU PROGRAMME

(Juillet 2017 - juillet 2019)

Président

M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Membres

Argentine (Mme María Cristina Boldorini)
Canada (Mme Jennifer Fellows)
Congo (M. Marc Mankoussou)
Côte d'Ivoire (M. Kanga Kouamé)
Iran (République islamique d') (M. Shahin Ghorashizadeh)
Japon (M. Toru Hisazome)

Jordanie (M. Fiesal Rasheed Salamh Al Argan)
Malaisie (M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor)
Nouvelle-Zélande (M. Matthew Hooper)
Pérou (Mme Claudia Elizabeth Guevara de la Jara)
Royaume-Uni (Mme Terri Sarch)
Suisse (M. François Pythoud)

COMITÉ FINANCIER

(Juillet 2017 - juillet 2019)

Président

M. Lupiño Lazaro, Jr.
(Philippines)

Membres

Allemagne (M. Heiner Thofern)*
Angola (M. Carlos Alberto Amaral)
Australie (Mme Cathrine Stephenson)*
Bangladesh (M. Mafizur Rahman)
Brésil (M. Antonio Otávio Sá Ricarte)*
Chine (M. Xie Jianmin)

Égypte (M. Khaled El Taweel)*
États-Unis d'Amérique (M. Thomas Duffy)*
Fédération de Russie (M. Vladimir Kuznetsov)
Guinée équatoriale (M. Mateo Nsogo Nguere Micue)
Mexique (M. Benito Santiago Jiménez Sauma)
Soudan (M. Sid Ahmed Alamain Hamid Alamain)

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(Juillet 2017 - juillet 2019)

Président

M. Godfrey Magwenzi
(Zimbabwe)

Membres

États-Unis d'Amérique (Mme Emily Katkar)
Fidji (M. Luke Daunivalu)
Indonésie (M. Royhan Nevy Wahab)
Jordanie (M. Ali Albsoul)

Lesotho (Mme Lineo Irene Molise Mabusela)
Nicaragua (Mme Mónica Robelo Raffone)
Saint-Marin (Mme Daniela Rotondaro)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2017

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2017	Australie (D) Brésil (C) ² Danemark (D) Iran (République islamique d') (B) ³ Libye (A) Pologne (E)	Chine (B) ¹ Hongrie (E) Japon (D) Lesotho (A) ⁴ Panama (C) ⁵ Royaume-Uni (D)
31 décembre 2018	Afghanistan (B) Bénin (A) ⁶ États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) Pérou (C) ⁷ Suisse (D) ⁸	Bangladesh (B) Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Libéria (A) Pays-Bas (D)
31 décembre 2019	Allemagne (D) Argentine (C) Canada (D) Congo (A) Pakistan (B) Zimbabwe (A)	Arabie saoudite (B) Égypte (A) Espagne (D) Finlande (D) Mexique (C) ⁹ Soudan (A)

¹ La République de Corée a démissionné le 31 décembre 2015 et le Conseil économique et social a élu la Chine, qui siègera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

² Le Guatemala s'est retiré le 31 décembre 2016 et le Brésil a été élu. Il siègera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

³ Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste B (2015-2017) – siège occupé actuellement par l'Iran (République islamique d') –, liste A (2018-2020) et liste C (2021-2023).

⁴ Lors de la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, tenue le 19 avril 2017, le Swaziland s'est retiré et le Lesotho a été nommé pour lui succéder jusqu'à la fin du mandat, soit du 20 avril 2017 au 31 décembre 2017.

⁵ Le Guatemala s'est retiré le 31 décembre 2015 et le Panama a été nommé pour lui succéder jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

⁶ La Mauritanie s'est retirée le 31 décembre 2016 et le Bénin a été élu. Il siègera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁷ Le Mexique s'est retiré le 31 décembre 2016 et le Pérou a été élu. Il siègera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁸ La Suède s'est retirée le 31 décembre 2016 et la Suisse a été élue. Elle siègera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁹ Le Mexique et la Colombie ont trouvé un accord pour partager un siège élu par le Conseil économique et social, le Mexique siégeant en 2017 et la Colombie en 2018 et 2019.

MEMBRES DE LA FAO

194 États Membres
2 Membres associés
1 Organisation Membre

Afghanistan	Grèce	Panama
Afrique du Sud	Guatemala	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Albanie	Guinée	Paraguay
Algérie	Guinée-Bissau	Pays-Bas
Allemagne	Guinée équatoriale	Pérou
Andorre	Guyana	Philippines
Angola	Haïti	Pologne
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Portugal
Arabie saoudite	Hongrie	Qatar
Argentine	Îles Cook	République arabe syrienne
Arménie	Îles Féroé (Membre associé)	République centrafricaine
Australie	Îles Marshall	République de Corée
Autriche	Îles Salomon	République de Moldova
Azerbaïdjan	Inde	République démocratique du Congo
Bahamas	Indonésie	République démocratique populaire lao
Bahreïn	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Bangladesh	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Barbade	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Bélarus	Islande	Roumanie
Belgique	Israël	Royaume-Uni
Belize	Italie	Rwanda
Bénin	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bhoutan	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Jordanie	Saint-Marin
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Botswana	Kenya	Samoa
Brsil	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Brunéi Darussalam	Kiribati	Sénégal
Bulgarie	Koweït	Serbie
Burkina Faso	Lesotho	Seychelles
Burundi	Lettonie	Sierra Leone
Cabo Verde	Liban	Singapour
Cambodge	Libéria	Slovaquie
Cameroun	Libye	Slovénie
Canada	Lituanie	Somalie
Chili	Luxembourg	Soudan
Chine	Madagascar	Soudan du Sud
Chypre	Malaisie	Sri Lanka
Colombie	Malawi	Suède
Comores	Maldives	Suisse
Congo	Mali	Suriname
Costa Rica	Malte	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maroc	Tadjikistan
Croatie	Maurice	Tchad
Cuba	Mauritanie	Tchéquie
Danemark	Mexique	Timor-Leste
Djibouti	Micronésie	Togo
Dominique	(États fédérés de)	Tokélaou (Membre associé)
Égypte	Monaco	Tonga
El Salvador	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Émirats arabes unis	Monténégro	Tunisie
Équateur	Mozambique	Turkménistan
Érythrée	Myanmar	Turquie
Espagne	Namibie	Tuvalu
Estonie	Nauru	Ukraine
États-Unis d'Amérique	Népal	Union européenne
Éthiopie	Nicaragua	(Organisation Membre)
Ex-République yougoslave de Macédoine	Niger	Uruguay
Fédération de Russie	Nigéria	Vanuatu
Fidji	Nioué	Venezuela
Finlande	Norvège	(République bolivarienne du)
France	Nouvelle-Zélande	Viet Nam
Gabon	Oman	Yémen
Gabon	Ouganda	Zambie
Gambie	Ouzbékistan	Zimbabwe
Géorgie	Pakistan	
Ghana	Palaos	

